Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212202246-20260526-DEL20260526G-DE

Ploulec'h
CÔTES-D'ARMOR • BRETAGNE
AODOÙ-AN-ARVOR • BREIZH

Conseil municipal du mardi 26 mai 2026

Délibération

DÉLIBÉRATION 20260526g - Syndicat Départemental d'Énergie 22 : délégation au Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le mardi 26 mai à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 19 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain CAMUS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 18 **Votants :** 19

Présents : M. CAMUS Sylvain, Maire ; M. DUPUIS Matthieu, Mme ANTONA Germaine, M. NAULET Olivier, Adjoints ; Mme ROLLAND Pierrette, M. RAOUL Pierre, M. BOSC Dominique, Mme LE GALL Armelle, Mme CHAUVEL Francine, M. MARC Hubert, M. MABIRE Adrien, Mme GUILLOU Morgane, Mme VÉDRENNE Clémence, M. LE MANAC'H David, M. RAZAVET Jean Noel, M. HINGANT Sébastien, Mme LE JAOUEN Mariette, Mme LEHUGER Emilie, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme MORVAN Sonia (procuration à Francine CHAUVEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LE MANAC'H David.

***

Madame Germaine ANTONA, adjointe « administration générale, urbanisme et démocratie participative » indique au conseil municipal qu'au vue de la récurrence des travaux ou réfections effectués par le SDE 22 (réseau électrique, éclairage public, infrastructures télécommunications), il convient de déléguer au Maire l'approbation des devis et conventions qui s'y rapportent.

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission 1 « affaires générales et économiques » en date du 7 mai 2026,

***

Après en avoir délibéré, le Conseil :
À l'unanimité, par 19 pour,

AUTORISE Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, à signer les devis et conventions relatifs aux travaux ou réfections effectués par le SDE 22 (réseau électrique, éclairage public, infrastructures télécommunications), dans la limite de 1 000,00€ de reste à charge pour la commune.

Pour extrait,
Certifié conforme,

Le Maire,
Sylvain CAMUS

MAIRIE DE PLOULEC'H
22300